

140  
3646  
C3  
A3614



**Expansion  
Économique  
Régionale**

**Regional  
Economic  
Expansion**

# **RAPPORT SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**



**Octobre 1972**

**ÉDITION REVISÉE**

MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

RAPPORT AU PARLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES SUBVENTIONS AU  
DÉVELOPPEMENT AUX TERMES DE LA LOI SUR LES SUBVENTIONS  
AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DE L'ARTICLE 10 DE LA LOI SUR  
LE MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE  
POUR LE MOIS D'OCTOBRE 1972

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
INTRODUCTION	
PARTIE I <u>RÉSUMÉ DES DONNÉES STATISTIQUES</u> .....	6
Dossier des demandes et des offres	
Tableau 1 - Demandes de subventions .....	8
Tableau 2 - Demandes de garanties de prêts .....	9
PARTIE II <u>SUBVENTIONS - REVUE MENSUELLE</u> .....	10
Détails concernant les offres acceptées, et les offres acceptées et ultérieurement révisées, déclinées ou retirées.	
Tableau 3 - Subventions .....	11
PARTIE III <u>DÉTAILS CONCERNANT LES OFFRES DE GARANTIES</u> <u>DE PRÊTS ACCEPTÉES AU COURS DU MOIS</u> .....	23
Détails concernant les offres acceptées, et les offres acceptées et ultérieurement révisées, déclinées ou retirées.	
Tableau 4 - Revue des garanties de prêts .....	24
PARTIE IV <u>DÉFINITIONS</u> .....	25

## INTRODUCTION

La Loi sur les subventions au développement régional et la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale prévoient divers stimulants à l'appui de l'implantation, la modernisation ou l'agrandissement d'entreprises de fabrication et autres genres d'établissements. Ces stimulants, offerts sous forme de subventions ou de garanties de prêts, sont un moyen d'accroître ou de conserver les occasions d'emploi dans les régions et les zones que le gouverneur en conseil a désignées pour y favoriser l'expansion économique et le relèvement social à l'aide de mesures spéciales.

On peut obtenir des exemplaires des statuts et règlements pertinents de même que diverses brochures traitant des mécanismes administratifs qui régissent l'octroi de subventions et de garanties de prêts en s'adressant à la Division de l'information du ministère de l'Expansion économique régionale.

Le présent rapport mensuel offre au Parlement et au public les plus récents renseignements touchant l'application du programme d'aide au développement régional. Il renferme un résumé des données statistiques touchant les mesures administratives prises depuis la mise en vigueur du programme jusqu'à la fin du mois en cause, accompagné d'une revue des éléments essentiels se rapportant à chacune des offres d'aide acceptées au cours du même mois.

Les stimulants industriels sont offerts dans de vastes régions ainsi que dans des zones spéciales désignées par le gouvernement fédéral, à la suite de consultations avec les administrations provinciales.

Les régions désignées englobent de vastes secteurs du pays tandis que les zones spéciales, maintenant au nombre de 23, constituent des centres névralgiques de développement éventuel plus restreints. On trouvera à la page 5 une carte des régions désignées et des zones spéciales.

Le montant d'une subvention peut varier, dans les limites prescrites, afin de répondre aux exigences d'un projet donné. Dans le cas d'une nouvelle usine ou de l'agrandissement d'un établissement existant en vue de permettre la fabrication d'un nouveau produit, la subvention est fondée sur le coût d'immobilisation approuvé et, s'il y a lieu, sur le nombre d'emplois devant être créés. Dans le cas de la modernisation ou de l'agrandissement d'une usine qui n'implique pas de nouveau produit, seul le coût d'immobilisation approuvé est pris en considération.

Comme l'indique le tableau suivant, le montant maximal de la subvention peut varier suivant l'endroit et le genre de projet:

<u>Endroit</u>	<u>Genre de projet</u>	
	<u>Modernisation ou agrandissement</u>	<u>Nouvelle usine ou agrandissement en vue d'un nouveau produit</u>
Région A (Provinces de l'Atlantique)	30 p. 100 du coût d'immobilisation admissible	35 p. 100 du coût d'immobilisation, plus \$7,000 par emploi direct admissible créé.
Région B (Régions désignées normales)	20 p. 100 du coût d'immobilisation admissible	25 p. 100 du coût d'immobilisation, plus \$5,000 par emploi direct admissible créé.
Région C (Régions désignées spéciales - sud-ouest du Québec et sud-est de l'Ontario)	10 p. 100 du coût d'immobilisation admissible	10 p. 100 du coût d'immobilisation, plus \$2,000 par emploi direct admissible créé.

Suivant les dispositions de la Loi sur les subventions au développement régional, le montant maximal d'une subvention peut atteindre \$30,000 par emploi direct admissible créé ou la moitié du capital affecté à l'entreprise.

Dans le cas des stimulants industriels offerts en vertu des "dispositions touchant les zones spéciales" de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, on n'a pas fixé de montants maximaux. Toutefois, en pratique, les normes prévues dans la Loi sur les subventions au développement régional sont généralement appliquées lorsque cette mesure administrative est jugée appropriée.

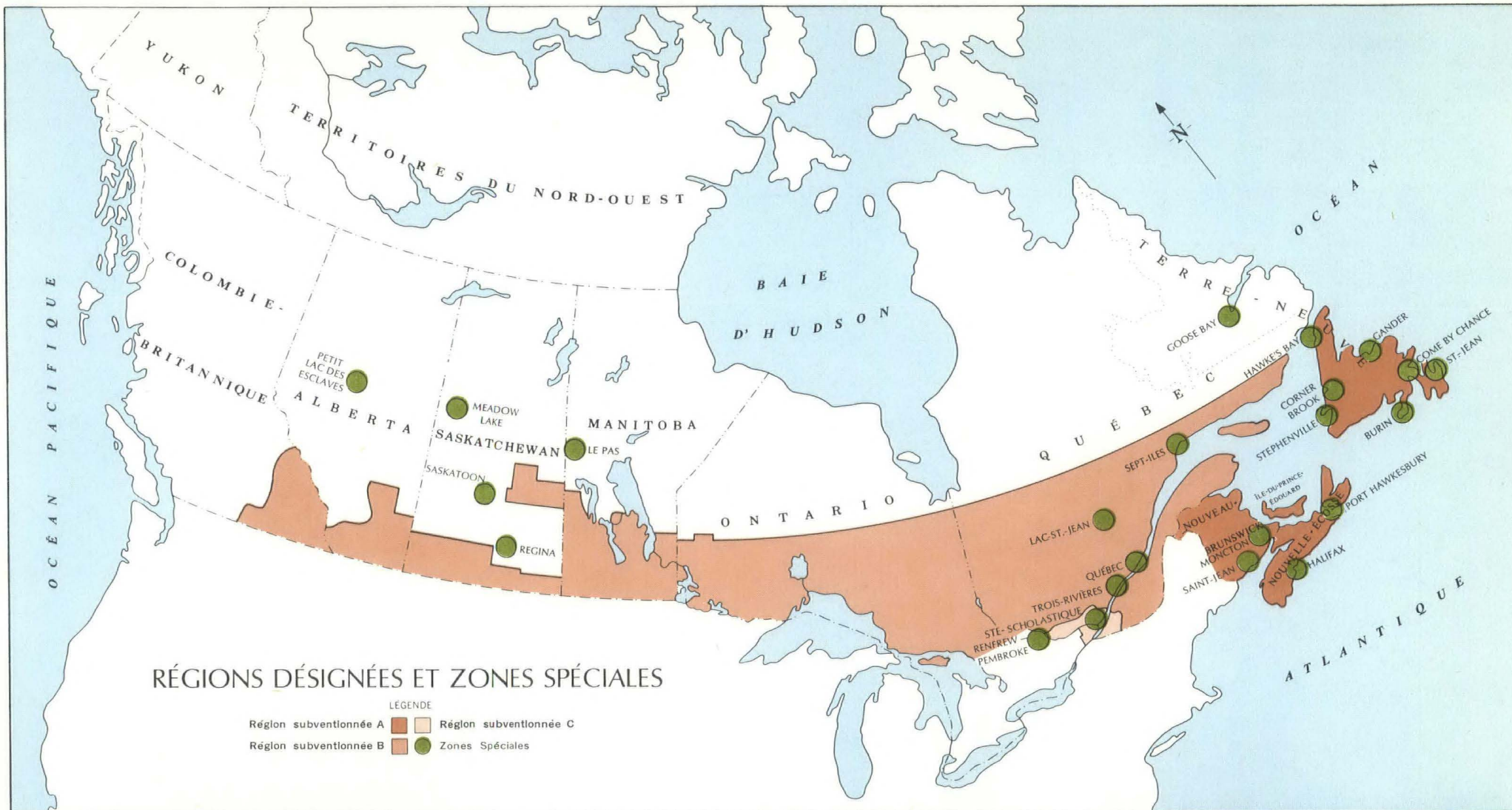
Les garanties de prêts, dont le but est d'atténuer les difficultés qu'éprouvent les investisseurs à obtenir des fonds sous forme de prêts pour effectuer des placements dans les régions à faible croissance, ne peuvent dépasser 90 p. 100 du montant global avancé par un prêteur plus les intérêts, ou 72 p. 100 du coût d'immobilisation total.

A compter de mars 1973, une revue générale du dossier de toutes les offres d'aide financière acceptées viendra s'ajouter aux rapports mensuels, à la fin de chaque année financière.

Bien que les pratiques administratives diffèrent quelque peu selon que l'aide financière est octroyée en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional ou de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, la terminologie utilisée dans le présent rapport est la même dans les deux cas. C'est ainsi qu'aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional, des lettres sont utilisées pour offrir l'aide financière alors qu'en vertu de la Loi sur le ministère de l'Expansion économique

régionale, des projets d'entente servent à la même fin. Pour simplifier le rapport, la même expression, soit "offres faites", sert à décrire les deux moyens. La dernière section du rapport, intitulée "Sources de renseignements et définitions", traite en outre de plusieurs autres points techniques d'une certaine importance.

En conclusion, il convient de noter que les demandes d'aide et les documents à l'appui renferment un grand nombre de renseignements qui, du point de vue commercial, doivent demeurer confidentiels. En raison de la ligne de conduite adoptée en ce sens par le Ministère, ce dernier ne peut dévoiler certaines données. Pour la même raison, le Ministère ne rapporte pas la réception d'une demande quelconque avant et à moins qu'elle ne résulte en une offre d'aide acceptée. Cette ligne de conduite, conforme aux buts et objectifs du programme, est de favoriser les investissements de capitaux dans les régions désignées et les zones spéciales du Canada.



PUBLIÉE 1972  
 SOUS-SECTION DE LA CARTOGRAPHIE  
 DIVISION DE L'INFORMATION



**Expansion  
 Économique  
 Régionale**

**Regional  
 Economic  
 Expansion**

## PARTIE I - RÉSUMÉ DES DONNÉES STATISTIQUES

Dans la présente partie du rapport, on trouve deux tableaux de données statistiques sur différents aspects du programme d'aide au développement régional.

Le premier tableau, qui se rapporte aux subventions, établit le dossier des demandes reçues et des offres faites à la fin d'octobre 1972.

Le tableau indique notamment:

- 1) qu'au cours du mois d'octobre, 196 demandes ont été reçues (pour un total de 1,668 au cours de l'année financière) et 88 offres ont été faites (portant le total pour l'année financière en cours à 643);
- 2) que parmi les 6,651 demandes reçues depuis la mise en vigueur du programme, 3,319 ont été rejetées ou retirées et 2,521 ont donné lieu à des offres;
- 3) qu'en soustrayant le nombre d'offres périmées, retirées et refusées, le nombre net d'offres acceptées se chiffre à 1,867; et
- 4) qu'en regard des obligations que représente le nombre net d'offres acceptées (1,867), des versements partiels ont été faits dans 746 cas et des versements définitifs dans 23 cas.

Les estimations faites au moment où les subventions ont été offertes et les redressements apportés par suite de changements aux projets en cause donnent les chiffres cumulatifs suivants, en ce qui a trait au nombre net d'offres acceptées:

- coûts d'immobilisation admissibles: \$1,491 millions;
- nombre de nouveaux emplois directs prévus: 75,920; et
- montant global des subventions: \$301.8 millions.

A ce jour, le montant total effectivement versé en subventions atteint \$66.4 millions.

Le deuxième tableau se rapporte aux garanties de prêts; il établit le dossier des demandes reçues et des offres faites à la fin d'octobre 1972.

Il indique notamment qu'au cours du mois d'octobre, 5 demandes ont été reçues (portant le total pour l'année financière en cours à 51) et une offre a été faite (pour un total de 9 au cours de l'année financière).

TABLEAU 1

DEMANDES DE SUBVENTIONS

DOSSIER DES DEMANDES ET DES OFFRES - OCTOBRE 1972

	<u>Mois</u>	<u>Année financière en cours</u>	<u>Depuis la mise en vigueur à ce jour</u>
<u>DEMANDES</u>			
Demandes reçues	196	1,668	6,651
Demandes retirées	107	678	1,896
Demandes rejetées	77	491	1,423
Offres faites	88	643	2,521
<u>OFFRES FAITES</u>			
Offres faites	88	643	2,521
Offres périmées	2	40	127
Offres déclinées	11	49	193
Offres acceptées	74	628	2,077
<u>OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Offres acceptées	74	628	2,077
Offres acceptées, déclinées ou retirées	22	94	210
Nombre net d'offres acceptées	52	534	1,867
<u>NOMBRE NET D'OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Nombre net d'offres acceptées	52	534	1,867
Aucun versement effectué	-	-	1,098
Versement partiel effectué	34	209	746
Dernier versement effectué	6	23	23

TABLEAU 2

DEMANDES DE GARANTIES DE PRÊTSDOSSIER DES DEMANDES ET DES OFFRES - OCTOBRE 1972

	<u>Mois</u>	<u>Année financière en cours</u>	<u>Depuis la mise en vigueur à ce jour</u>
<u>DEMANDES</u>			
Demandes reçues	5	51	187
Demandes retirées	6	37	68
Demandes rejetées	2	14	48
Offres faites	1	9	20
<u>OFFRES FAITES</u>			
Offres faites	1	9	20
Offres périmées	-	-	1
Offres déclinées	-	1	1
Offres acceptées	4	7	15
<u>OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Offres acceptées	4	7	15
Offres acceptées, déclinées ou retirées	-	1	2
Nombre net d'offres acceptées	4	6	13
<u>NOMBRE NET D'OFFRES ACCEPTÉES</u>			
Nombre net d'offres acceptées	4	6	13
Garanties en vigueur	-	-	-

PARTIE II - SUBVENTIONS - REVUE MENSUELLE

La deuxième partie se compose du tableau 3. Il s'agit d'une liste, par ordre alphabétique, de toutes les offres faites au cours du mois d'octobre:

- 1) offres acceptées;
- 2) offres acceptées et ultérieurement révisées; et
- 3) offres acceptées et ultérieurement déclinées ou retirées.

Le mois et l'année du plus récent rapport touchant les offres acceptées mais ultérieurement révisées, déclinées ou retirées sont indiqués entre parenthèses sous le nom de la société. Seules les données révisées sont indiquées.

On a utilisé des abréviations pour donner les détails touchant le "genre de projet". Dans la partie IV du présent rapport, les abréviations utilisées ici sont expliquées en détail.

- N.U. - Nouvelle usine  
A.N.P. - Agrandissement en vue d'un nouveau produit  
A - Agrandissement  
M - Modernisation  
N.E.C. - Nouvel établissement commercial

TABLEAU 3

SUBVENTIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES OFFRES ACCEPTÉES AINSI QUE SUR LES OFFRES  
ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT RÉVISÉES, DÉCLINÉES OU RETIRÉES DURANT LE MOIS D'OCTOBRE 1972

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
1. A.A.L. Métal Inc.	Saint-Jérôme, P.Q.	Charpentes d'acier	A	\$ 129,000	5	10%	\$ 12,900
2. Acme-Ailee Co. Ltd.	Montréal, P.Q.	Fermetures-éclaircs	N.U.	\$ 174,000	27	10% plus \$650 par emploi admissible créé (26)	\$ 34,300
3. Alberta Seed Processors Ltd.	Brooks, Alta	Traitement de semences	N.U.	\$ 138,708	15	18% plus \$2,400 par emploi admissible créé (15)	\$ 60,967
4. Alfa Flooring Reg'd.	Saint-Hubert, P.Q.	Carreaux de bois pour parquet	A	\$ 100,000	9	8%	\$ 8,000
5. Amico Metal Corporation	Saint-Jérôme, P.Q.	Serrures et petits articles de quincaillerie	A.M.	\$ 220,000	13	10%	\$ 22,000
6. Artwood Panel Board Inc.	Saint-Romuald, P.Q.	Panneaux préfinis	A	\$ 157,600	8	15%	\$ 23,640
7. B A S F Canada Limited	Cornwall, Ont.	Plastifiants et polyesters	A	\$1,294,000	18	10%	\$129,400
8. B. & B. Tire Service Inc.	Québec, P.Q.	Pneus réchapés pour camion	N.U.	\$ 202,000	12	15%	\$ 30,300
9. Better Quality Furniture	Winnipeg, Man.	Meubles	N.U.	\$ 59,100	11	25%	\$ 14,775

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
10. Blair Robinson Limited	Woodwards Cove, N.-B.	Traitement de hareng fumé	A.M.	\$ 30,400	5	30%	\$ 9,120
11. Buffalo Narrows Bakery Ltd.	Buffalo Narrows, Sask.	Boulangerie	N.U.	\$ 77,300	5	15% plus \$2,000 par emploi admissible créé (5)	\$ 21,595
12. Campbell Corporation (1972) Limited	Hull, P.Q.	Imprimerie	N.U.	\$ 491,600	87	10% plus \$1,200 par emploi admissible créé (87)	\$153,560
13. Canadian Artistic Dies Inc.	Sherbrooke, P.Q.	Pantographes automatiques	A.N.P.	\$ 170,000	18	20% plus \$1,200 par emploi admissible créé (18)	\$ 55,600
14. Caravane Val-Bar Inc.	Saint-Louis-de-Blandford, P.Q.	Maisons mobiles, roulottes et tentes-roulottes	A	\$ 180,000	43	20%	\$ 36,000
15. C.E.G.F. Canada Limited	Charlottetown, I.-P.-É.	Préparation d'aliments surgelés	N.U.	\$1,610,000	38	20% plus \$5,000 par emploi admissible créé (38)	\$512,000
16. Centennial Print & Litho Ltd.	Fredericton, N.-B.	Imprimerie commerciale	A.M.	\$ 75,750	2	20%	\$ 15,150
17. Chestnut Canoe Company Limited	Fredericton, N.-B.	Canoës de toile et de fibre de verre	N.U.	\$ 810,000	30	25% plus \$5,000 par emploi admissible créé (30)	\$352,500
18. Connors Bros. Limited	Shippegan, N.-B.	Traitement de poisson de fond et de crabe	A.M.	\$ 400,000	40	20%	\$ 80,000

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
19. Courtaulds (Canada) Limited	Cornwall, Ont.	Tissus tricotés	A.N.P.	\$1,285,000	180	10% plus \$1,000 par emploi admissible créé (180)	\$308,500
20. Custom Formed Metals Ltd.	Laval, P.Q.	Produits laminés	N.U.	\$ 322,450	40	10% plus \$1,200 par emploi admissible créé (40)	\$ 80,245
21. Donat Flamand Inc.	Saint-Apollinaire, P.Q.	Fenêtres	N.U.	\$ 181,000	27	10% plus \$1,500 par emploi admissible créé (27)	\$ 58,600
22. Eastern Paper Box & Tube Co. Ltée	Drummondville, P.Q.	Cônes en papier et tubes destinés à l'industrie des pâtes et papiers	a) A b) A.N.P.	a) \$ 154,220 b) \$ 81,025	12 13	a) 20% b) 20% plus \$1,000 par emploi admissible créé (13)	a) \$ 30,844 b) \$ 29,205
23. East-West Packers (1969) Ltd.	Saint-Boniface, Man.	Préparation de viandes	M	\$ 206,000	Néant	10%	\$ 20,600
24. E.G.W. Limitée	Chambly, P.Q.	Remorques et véhicules en aluminium servant au ravitaillement des avions	A	\$ 392,000	35	10%	\$ 39,200
25. Factory Farm Foods	Montréal, P.Q.	Produits alimentaires	N.U.	\$ 120,000	30	10% plus \$900 par emploi admissible créé (20)	\$ 30,000

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
26. La Fédération Régionale des Chantiers Coopératifs de l'Ouest Québécois	Taschereau, P.Q.	Bois de sciage	N.U.	\$3,086,000	109	20% plus \$3,200 par emploi admissible créé (109)	\$966,000
27. The Fencline Company	Debert, N.-É.	Ciôtures de bois	N.U.	\$ 201,400	55	10% plus \$1,300 par emploi admissible créé (55)	\$ 91,640
28. Fuji Dyeing and Printing Co. Ltd.	Trois-Rivières, P.Q.	Teinture et impression de tissus à mailles doubles	N.U.	\$4,387,000	267	12% plus \$1,600 par emploi admissible créé (267)	\$953,640
29. Le Grand Cidrier Inc.	Saint-Hilaire, P.Q.	Cidre de pommes	A	\$ 72,000	11	8%	\$ 5,760
30. Gregg Cabinets Ltd.	Chambly, P.Q.	Armoires de cuisine et chambre de bain	A	\$ 410,000	74	8%	\$ 32,800
31. Gregory Sanders Inc.	Acton Vale, P.Q.	Tricots	A.M.	\$ 137,000	39	10%	\$ 13,700
32. Huntingdon Woollen Mills Ltd.	Huntingdon, P.Q.	Tissus synthétiques	A.N.P.	\$ 564,000	80	7% plus \$1,300 par emploi admissible créé (45)	\$ 97,980
33. Imperial Converters Co. Ltd.	Saint-Jérôme, P.Q.	Vêtements et tissus à mailles simples	N.U.	\$ 757,000	121	10% plus \$700 par emploi admissible créé (121)	\$160,400
34. Les Industries Fortin Inc.	Waltham, P.Q.	Séchage et rabotage du bois	N.U.	\$ 105,500	10	25% plus \$2,300 par emploi admissible créé (10)	\$ 49,375

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
35. Les Industries Zodiac Ltée	Saint-Narcisse, P.Q.	Rembourrage	A	\$ 631,500	28	20%	\$126,300
36. International Bakeries Ltd.	Montréal, P.Q.	Pâtisseries et confiserie	A.M.	\$ 112,500	11	10%	\$ 11,250
37. J.D. Irving Limited	Veneer Siding, N.-B.	Bois	A.M.	\$ 968,000	5	25%	\$242,000
38. J.J. Cossette Inc.	Champneuf, P.Q.	Bois de sciage	N.U.	\$ 702,300	45	15% plus \$1,000 par emploi admissible créé (45)	\$150,345
39. Joly Sac Inc.	Duvernay, P.Q.	Sacs et rouleaux en polythène	a) A b) N.U.	a) \$ 23,100 b) \$ 90,000	10 8	a) 10% b) 10% plus \$1,500 par emploi admissible créé (8)	a) \$ 2,310 b) \$ 21,000
40. Knit-Craft Fashion Mills Ltd.	Montréal, P.Q.	Chandails et chemises tricotés	A	\$ 140,500	21	10%	\$ 14,050
41. Le Laboratoire Chez-Nous (Lac-Saint-Jean) Inc.	Saint-Félicien, P.Q.	Produits sanitaires	N.U.	\$ 79,300	19	10% plus \$1,500 par emploi admissible créé (19)	\$ 36,430
42. M. Laval Lapointe	Saint-Romain, P.Q.	Vêtements pour dames	N.U.	\$ 42,000	33	25%	\$ 10,500
43. Louis Dusseault Inc.	Saint-Léonard, P.Q.	Beurrerie	M	\$ 70,000	Néant	8%	\$ 5,600
44. MacFarlane-Lefaiivre Mfg. Ltd.	Montréal, P.Q.	Souliers en matériel synthétique	a) M b) A.N.P.	a) \$ 47,000 b) \$ 146,000	67 21	a) 10% b) 10% plus \$1,500 par emploi admissible créé (21)	a) \$ 4,700 b) \$ 46,100

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
45. Matinee Dress (1961) Inc.	Montréal, P.Q.	Robes pour dames	A	\$ 70,000	60	8%	\$ 5,600
46. Melo Containers Ltd.	Ville Saint-Laurent, P.Q.	Récepteurs en mousse de styrène	N.U.	\$ 557,000	15	7% plus \$1,000 par emploi admissible créé (12)	\$ 50,990
47. Mica Dam Sawmills Limited	Revelstoke, C.-B.	Bois d'oeuvre vert	A.M.	\$ 136,654	11	15%	\$ 20,498
48. Morvan Limitée	Boucherville, P.Q.	Adhésifs	A	\$ 170,180	18	10%	\$ 17,018
49. Mueller Industries Canada Ltd.	Saint-Jérôme, P.Q.	Produits pour aqueduc et égout en fonte	A.M.	\$ 199,386	19	10%	\$ 19,939
50. Napoléon Gagnon & Fils (1972) Inc.	Tourville, P.Q.	Bois de sciage	N.U.	\$ 643,000	50	15% plus \$2,500 par emploi admissible créé (50)	\$221,450
51. Nor Packers (66) Ltd.	Montréal-Nord, P.Q.	Jambon fumé	A.N.P.	\$ 60,400	16	5% plus \$600 par emploi admissible créé (15)	\$ 12,020
52. Nu-Way Trading & Creations Inc.	Montréal, P.Q.	Boutons et boucles en plastique	A.N.P.	\$ 119,500	44	6% plus \$500 par emploi admissible créé (40)	\$ 27,170
53. Pacific Mobile Corporation	Saint-Germain, P.Q.	Maisons mobiles	N.U.	\$ 685,000	125	25%	\$171,250
54. Pan American Screw Corporation Limited	Ville LaSalle, P.Q.	Vis à bois	A.M.	\$ 797,000	65	8%	\$ 63,760

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
55. Parkway Motor Homes Ltd.	Saint-Laurent, P.Q.	Roulottes motorisées	N.U.	\$ 456,900	78	6% plus \$1,000 par emploi admissible créé (63)	\$ 90,414
56. Pretty Polly (Canada) Ltd.	Mont-Joli, P.Q.	Bas	N.U.	\$1,240,000	242	10% plus \$2,000 par emploi admissible créé (242)	\$608,000
57. Prince-Caravane Inc.	Princeville, P.Q.	Maisons mobiles	N.U.	\$ 254,000	42	10% plus \$2,000 par emploi admissible créé (42)	\$109,400
58. Quebec Reman Ltd.	Saint-Paul-l'Ermite, P.Q.	Remontage de pièces d'auto-mobiles	A.N.P.	\$ 85,700	22	8% plus \$1,500 par emploi admissible créé (6)	\$ 15,856
59. Raygo Inc.	Saint-Hyacinthe, P.Q.	Réfection de pièces pour véhicules lourds	N.U.	\$ 110,225	14	7% plus \$1,100 par emploi admissible créé (14)	\$ 23,116
60. Reliable Hosiery Mills Ltd.	Montréal, P.Q.	Sous-vêtements	N.U.	\$ 143,600	49	5% plus \$500 par emploi admissible créé (49)	\$ 31,680
61. Rustique Brik Manufacturing Co. Ltd.	Moncton, N.-B.	Blocs de béton	N.U.	\$ 104,000	11	25% plus \$1,250 par emploi admissible créé (11)	\$ 39,750
62. S. Huot Inc.	Québec, P.Q.	Équipement de scierie	A	\$ 225,000	22	20%	\$ 45,000

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
63. Salmon Wood Enterprises Ltd.	Lac-au-Saumon, P.Q.	Bardeaux	N.U.	\$ 192,700	55	10% plus \$2,000 par emploi admissible créé (55)	\$129,270
64. Scierie Gallichan Inc.	Launay, P.Q.	Rabotage	N.U.	\$ 150,400	20	10% plus \$500 par emploi admissible créé (20)	\$ 25,040
65. Scotstown Woodcraft Limited	Scotstown, P.Q.	Meubles	A	\$ 48,500	12	20%	\$ 9,700
66. Serta Maritimes Ltée	Moncton, N.-B.	Carcasses de ressorts	A.N.P.	\$ 125,950	4	20% plus \$2,000 par emploi admissible créé (4)	\$ 33,190
67. Service de Pneus Fortin Ltée	Kénogami, P.Q.	Pneus réchapés	A	\$ 202,800	13	17%	\$ 34,474
68. Société Populaire des Pâtes et Papiers du Québec Inc.	Cabano, P.Q.	Papier cannelure	N.U.	\$17,600,000	176	25% plus \$5,000 par emploi admissible créé (176)	\$5,280,000
69. South Shore Products Ltd.	Mahone Bay, N.-É.	Choucroute	N.U.	\$ 94,000	8	20% plus \$2,500 par emploi admissible créé (8)	\$ 38,800
70. Tri-Steel Fabricators Ltd.	Montréal, P.Q.	Pylônes de trans- mission et sous- stations en acier	A.N.P.	\$ 180,000	40	8% plus \$800 par emploi admissible créé (33)	\$ 40,800
71. Vadnais & Vadnais Inc.	Sainte-Florence, P.Q.	Poutres et madriers	N.U.	\$ 175,000	51	10% plus \$1,000 par emploi admissible créé (51)	\$ 68,500

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
72. Valimo Ltd.	Montréal, P.Q.	Bijoux	N.U.	\$ 90,600	20	8% plus \$400 par emploi admissible créé (19)	\$ 14,848
73. Weldwood of Canada Limited	Longlac, Ont.	Panneaux de particules	N.U.	\$6,731,000	139	10% plus \$2,000 par emploi admissible créé (139)	\$951,100
74. Zimcor Company	Lachine, P.Q.	Profilés d'aluminium	A	\$ 997,000	84	10%	\$ 99,700

OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT RÉVISÉES

1. Canada Bay Lumber Co. Ltd. (Déc. 1971)	Roddickton, T.-N.	Bois d'oeuvre	N.U.	\$ 117,000	17	20% plus \$2,500 par emploi admissible créé (17)	\$ 65,900
2. Canam Steel Works Inc. (Déc. 1971)	Saint-Gédéon-de- Beauce, P.Q.	Poutrelles d'acier	N.U.	\$ 680,000	100	13% plus \$1,700 par emploi admissible créé (100)	\$258,400
3. Chapman Bros. Ltd. (Sept. 1972)	Amherst, N.-É.	Embouteillage d'eaux gazeuses	N.U.	\$ 127,500	5	30%	\$ 38,250
4. Frontenac Plywood Door Company (Fév. 1971)	Lac Mégantic, P.Q.	Portes	A	\$ 112,630	13	20%	\$ 22,526
5. Imperial Pants Co. Limited (Fév. 1972)	Montréal, P.Q.	Pantalons	A.M.	\$ 100,000	25	10%	\$ 10,000
6. Johncraft Limited (Août 1972)	Montréal, P.Q.	Portes de bois et d'aluminium	A.M.	\$ 135,917	11	9%	\$ 12,233

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
7. Maritime Processing Company Limited (Avril 1972)	Truro, N.-É.	Transformation du suif	A	\$ 100,000	3	20%	\$ 20,000
8. Morel Inc. (Juin 1971)	Montréal, P.Q.	Gâteaux et produits congelés	A.N.P.	\$ 456,600	35	10% plus \$1,900 par emploi admissible créé (19)	\$ 81,760
9. Quality Bakery Limited (Oct. 1971)	Dartmouth, N.-É.	Boulangerie	N.U.	\$ 97,850	5	20%	\$ 19,570
10. Sawridge Native Enterprises Limited (Mars 1971)	Slave Lake, Alta	Hôtellerie	N.U.	\$ 902,250	35	25% plus \$3,500 par emploi admissible créé (35)	\$348,063
11. Scieries Saguenay Ltée (Jan. 1972)	Bagotville, P.Q.	Scierie	A.M.	\$ 378,000	9	20%	\$ 75,600
12. Sheres Company Ltd. (Mai 1972)	Ville d'Anjou, P.Q.	Meubles en métal	a) A b) A.N.P.	a) \$ 192,000 b) \$ 471,000	98 50	a) 10% b) 10% plus \$2,000 par emploi admissible créé (50)	a) \$ 19,200 b) \$147,100
13. Valley Textile Agencies Corp. Ltd. (Mars 1972)	Montréal, P.Q.	Fil et tissus utilisés pour le rembourrage	A.N.P.	\$ 300,000	68	5% plus \$1,250 par emploi admissible créé (65)	\$ 96,250
14. W. J. Gage Limited (Jan. 1971)	Winnipeg, Man.	Imprimerie	N.U.	\$ 165,150	6	10% plus \$2,000 par emploi admissible créé (6)	\$ 28,515

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
<u>OFFRES ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT DÉCLINÉES OU RETIRÉES</u>							
1. Advanced Precision Tooling (Juin 1970)	Saint-Jean, N.-B.						
2. Auto Comfort (R) Inc. (Oct. 1971)	Senneterre, P.Q.						
3. Bryant Inc. (Oct. 1971)	Sherbrooke, P.Q.						
4. Haro Industries Limited (Juin 1972)	Granby, P.Q.						
5. Korman's Dairy Limited (Mai 1972)	Timmins, Ont.						
6. La Fédération Régionale des Chantiers Coopératifs de l'Ouest Québécois (Juil. 1972)	Taschereau, P.Q.						
7. La Scierie Manicouagan Inc. (Fév. 1972)	Ragueneau, P.Q.						
8. Lavoie Lumber Company Limited (Mars 1972)	Kedgwick, N.-B.						
9. Matthews Mechanical Limited (Déc. 1971)	Winnipeg, Man.						
10. Micro-Max Products Ltd. (Jan. 1971)	Magog, P.Q.						
11. Moirs Division de Standard Brands Limited (Oct. 1971)	Halifax, N.-É.						

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Produit ou transformation</i>	<i>Genre de projet</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Offre faite</i>	<i>Montant approximatif de la subvention</i>
12. National Products Ltd. (Nov. 1971)	Winnipeg, Man.						
13. New Food Products Co. Ltd. (Juin 1972)	Rexton, N.-B.						
14. Ottawa Valley Laminating Company Ltd. (Juin 1972)	Renfrew, Ont.						
15. Oxbow Industries Limited (Juin 1972)	Oxbow, Sask.						
16. Renfrew Industries Ltd. (Juin 1971)	Pembroke, Ont.						
17. Rémi Carrier Inc. (Oct. 1971)	Montréal, P.Q.						
18. S.W. Bell (1967) Ltd. (Mars 1970)	Stickney, N.-B.						
19. Select Feeds Ltd. (Oct. 1971)	Taber, Alta						
20. Syl-Ester Wood Products Corporation Ltd. (Oct. 1970)	Lac Mégantic, P.Q.						
21. Wilfrid Paquet & Fils Ltée (Juin 1972)	Saint-Théophile, P.Q.						
22. William Neilson Limited (Août 1972)	New Liskeard, Ont.						

PARTIE III - REVUE DES GARANTIES DE PRÊTS AU COURS DU MOIS

La troisième partie se résume au tableau 4. Il s'agit d'une liste alphabétique de toutes les offres de garanties de prêts qui furent:

- 1) offres acceptées;
- 2) offres acceptées et ultérieurement révisées; et
- 3) offres acceptées et ultérieurement déclinées ou retirées,

au cours du mois d'octobre.

Le mois et l'année du plus récent rapport touchant les offres acceptées mais ultérieurement révisées, déclinées ou retirées sont indiqués entre parenthèses sous le nom de la société. Seules les données révisées sont indiquées.

TABLEAU 4

GARANTIES DE PRÊTS

RENSEIGNEMENTS SUR LES GARANTIES DE PRÊTS ACCEPTÉES AINSI QUE SUR LES GARANTIES DE PRÊTS  
ACCEPTÉES ET ULTÉRIEUREMENT RÉVISÉES, DÉCLINÉES OU RETIRÉES DURANT LE MOIS D'OCTOBRE 1972

OFFRES ACCEPTÉES

<i>Compagnie</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Genre d'industrie</i>	<i>Coût admissible prévu</i>	<i>Nombre prévu de nouveaux emplois directs</i>	<i>Montant du prêt</i>	<i>Montant maximal de la garantie de prêts</i>
1. Hôtel Parc Samuel Holland Inc.	Québec, P.Q.	Hôtel	\$ 7,300,000	250	\$ 5,840,000	\$ 1,460,000
2. Jack Berger Ltd.	Winnipeg, Man.	Photographie	\$ 400,000	13	\$ 275,000	\$ 68,750
3. Matanex Inc.	Matane, P.Q.	Motel	\$ 630,000	21	\$ 500,000	\$ 166,666
4. QSP Ltée - QSP Ltd.	Longueuil, P.Q.	Acier de construction et alliages d'acier	\$21,100,000	278	\$14,800,000	\$12,100,000

#### PARTIE IV - DÉFINITIONS

##### TERMES UTILISÉS DANS LA PARTIE I

Demande - Il s'agit d'une soumission présentée, suivant les modalités approuvées, par un requérant demandant une aide au développement. Chaque demande est restreinte à un projet sur un seul emplacement. Toutefois, une demande peut être faite soit à l'égard d'une modernisation, d'un agrandissement, d'un agrandissement en vue d'un nouveau produit ou d'un établissement entièrement nouveau, soit à l'égard de certains de ces éléments réunis. Dans le cas d'une demande se rapportant à une combinaison de projets, le document est traité comme une seule demande tandis que chaque genre de projet est évalué séparément.

Reçue - Il s'agit d'une demande qui a été remise au Ministère. La date de réception constitue la première date de contrôle et sert de point de repère pour déterminer les conditions "d'engagement antérieur" suivant la définition qu'en donnent la Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional.

Retirée - Demande dont le requérant sollicite le retrait après sa réception, avant ou pendant l'évaluation.

Rejetée - Demande refusée en vertu des dispositions des statuts qui en régissent l'administration parce que le projet en question est jugé non admissible, qu'il serait mis de l'avant sans l'attribution d'une aide financière ou qu'il ne contribuerait pas notablement à l'expansion économique et au relèvement social dans une région désignée ou une zone spéciale.

Offre faite - Lorsqu'une demande a été évaluée et que le montant estimatif de la subvention ou de la garantie de prêt nécessaire pour assurer la mise en exploitation commerciale du projet a été établi, le requérant reçoit une offre de subvention, sous réserve de conditions précises. Pour les besoins du rapport et de la gestion, la date de l'offre constitue la deuxième date de contrôle.

Périmée - Lorsque le requérant, ayant reçu une offre, ne retourne pas de document officiel d'acceptation dans les quatre-vingt-dix jours suivants, celle-ci devient périmée et le requérant en est averti. Le projet ne peut être considéré de nouveau que si le requérant présente une nouvelle demande.

Retirée - Situation où une offre est annulée avant son acceptation, sur la foi de nouvelles données qui justifient ce rappel.

Déclinée - Situation où le requérant refuse officiellement une offre de subvention.

Offre acceptée - Une offre de subvention est acceptée lorsque le requérant en retourne une copie dûment signée dans les quatre-vingt-dix jours suivant sa réception. Le requérant convient en outre de respecter la dernière date devant marquer le début des travaux de construction.

Retirée - Situation où le Ministère, avant d'avoir effectué un versement, découvre que des engagements contractuels se rapportant à un projet ont été pris avant la présentation de la demande ou que d'autres exigences légales n'ont pas été respectées, et prend les mesures nécessaires pour retirer l'offre en question.

Déclinée - Situation où le requérant, après avoir accepté une offre, avertit officiellement le Ministère qu'il n'a pas l'intention de mettre son projet à exécution.

Aucun versement effectué - Aucun montant ne peut être versé au requérant avant que l'établissement n'ait été officiellement déclaré "en exploitation commerciale" comme le définissent la Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional. Une inspection des lieux et une vérification comptable doivent alors être effectuées par un fonctionnaire autorisé agissant au nom du Ministre.

Versement partiel effectué - Situation où la mise en exploitation commerciale de l'établissement a été certifiée et où un ou plusieurs versements en rapport avec l'aide offerte ont été effectués mais non le dernier versement.

Dernier versement effectué - Lorsque l'établissement a été en exploitation commerciale pendant la période prescrite, le Ministère effectue une dernière inspection. Si toutes les conditions précisées dans l'offre acceptée de même que dans la Loi et le Règlement pertinents ont été respectées, le dernier versement est alors effectué. Ce dernier versement ne peut être fait avant 24 mois suivant la date certifiée de mise en exploitation commerciale, lorsque le montant de l'aide est fondé uniquement sur le coût d'immobilisation approuvé, ou 36 mois lorsque le montant est fondé en partie sur le nombre d'emplois créés dans l'entreprise.

Application des termes aux garanties de prêts - Les définitions ci-dessus s'appliquent à la fois aux subventions et aux garanties de prêts. Dans le cas de ces dernières, aucun versement n'est évidemment effectué au requérant.

Lorsqu'il accorde une garantie de prêt, le Ministère conclut une entente avec le prêteur pour garantir le remboursement d'une partie du prêt consenti au requérant. Cette entente n'est entérinée que lorsque le requérant et le prêteur se sont entendus sur les conditions du prêt. L'offre originale faite au requérant par le Ministère se présente sous la forme d'une lettre d'intention, dont une copie est envoyée au prêteur éventuel. L'acceptation de la lettre d'intention par les deux parties constitue une "offre acceptée". Si le requérant ne réussit pas à obtenir son prêt, l'offre est alors "retirée". Si le requérant abandonne son projet ou obtient son prêt sans la garantie, l'offre est "déclinée". Une fois que le Ministère a effectivement conclu une entente avec le prêteur, la "garantie est en vigueur".

Le requérant d'une garantie de prêt s'acquitte de ses obligations d'emprunteur directement auprès du prêteur, diminuant ainsi la responsabilité éventuelle du Ministère.

#### TERMES UTILISÉS DANS LA PARTIE II

Société - Il s'agit de la raison sociale ou du nom de la société identifiant le requérant au moment où il accepte une offre d'aide financière.

Emplacement - Le nom de l'endroit est celui qui est utilisé par Statistique Canada pour indiquer l'emplacement géographique précis de l'usine ou de l'établissement.

Produit ou transformation - Il s'agit de la nature du produit fabriqué ou du mode de transformation.

Genre de projet

N.U. - Nouvelle usine - il s'agit d'un nouvel établissement, suivant la définition que donnent au terme "établissement" la Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional.

A.N.P. - Agrandissement en vue d'un nouveau produit - il s'agit d'un agrandissement apporté à un établissement existant en vue d'y fabriquer ou transformer un produit non antérieurement fabriqué ou transformé par le requérant.

A - Agrandissement - il s'agit d'un agrandissement apporté à un établissement existant afin d'y accroître la production de produits déjà fabriqués ou transformés.

M - Modernisation - il s'agit de changements apportés à un établissement existant afin surtout de diminuer les coûts de production ou améliorer la qualité du produit.

N.E.C. - Nouvel établissement commercial - il s'agit d'un nouvel établissement implanté afin d'offrir un service plutôt que de fabriquer ou transformer un produit.

Coût admissible prévu - Il s'agit du coût d'immobilisation d'un projet, suivant l'évaluation qui en a été faite par le Ministère sur la foi des renseignements fournis par le requérant, n'englobant que la partie admissible aux termes de la Loi et du Règlement sur les subventions au développement régional.

Nombre prévu de nouveaux emplois directs - Il s'agit du nombre d'emplois devant être directement créés, suivant l'évaluation qui en a été faite par le Ministère sur la foi des renseignements fournis par le requérant.

Nombre d'emplois admissibles - La Loi et le Règlement sur les subventions au développement régional définissent les conditions précises en vertu desquelles un stimulant relié à la création d'emplois peut être versé. Lorsqu'une offre de ce genre est faite, le Ministère évalue le nombre approximatif d'emplois admissibles devant être créés qui a été établi par le requérant. Ce nombre est indiqué dans l'offre comme étant le nombre d'emplois admissibles prévus et constitue l'estimation faite par le Ministère du nombre d'emplois sur lequel le versement sera fondé.

Offre faite - L'offre faite établit les conditions devant régir les versements de la subvention. Elles sont exprimées en pourcentage du coût d'immobilisation admissible plus (le cas échéant) un montant par emploi direct admissible devant être créé. Les conditions sont fondées sur l'évaluation de la demande, faite par le Ministère.

Offre globale approximative - Il s'agit de l'estimation, faite par le Ministère, du montant de la subvention susceptible d'être payée, en fonction de l'évaluation du projet.

Dans le présent rapport, le montant estimatif d'une subvention est constitué de l'estimation originale et des révisions officielles faites par la suite, ou des versements réels qui ont été effectués lorsque l'inspection définitive et le dernier versement ont eu lieu.

TERMES UTILISÉS DANS LA PARTIE III

Genre d'entreprise - Description du produit fabriqué ou du mode de transformation.

Coût d'immobilisation prévu - Il s'agit du coût d'immobilisation total relié à l'actif immobilisé, suivant l'évaluation qui en a été faite par le Ministère sur la foi des renseignements fournis par le requérant. Lorsque le projet est réalisé, ce chiffre est modifié au besoin, afin d'indiquer le montant réel investi.

Montant du prêt - Valeur globale du prêt original devant être garanti.

Montant maximal de la garantie de prêt - Montant initial de la garantie de prêt, exprimé en pourcentage du prêt total.

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA



135619

